

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 14 mars 2012 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du bureau de vote du chef-lieu aux Arcades
- Demande de subvention pour le renforcement et la sécurisation de la station de pompage
- Demande de subvention pour l'isolation du hall du gîte d'étape
- Convention avec le CPIE Haute Durance pour l'entretien des villages
- Location au CPIE Haute Durance de salles dans les Arcades
- Autorisation de passage pour la parcelle C 859
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Vente de terrain communal au Refour
- Demande de fonds de concours 2012 à la CCB
- Concession dans le cimetière du Chef-lieu
- Affouage 2012
- Compte de gestion 2011 du Trésorier
- Comptes administratifs
- Affectation des résultats 2011
- Taux des contributions directes
- Subventions aux associations
- Budgets primitifs 2012

Val-des-Prés, le 9 mars 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

Transfert du bureau de vote du chef-lieu aux Arcades

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le transfert du bureau de vote du chef-lieu, au rez-de-chaussée des Arcades, à compter des prochaines échéances électorales.

Demande de subvention pour le renforcement et la sécurisation de la station de pompage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la réalisation du renforcement et de la sécurisation de la station de pompage en 2 tranches : la partie électrique en 2012 et la partie mécanique en 2013,
- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général pour réaliser la partie électrique estimée à 19.000 € HT et la maîtrise d'œuvre à 2.250 € HT,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 21.250 €
 - subvention Conseil Général 50% : 10.625 €
 - autofinancement de la commune 50% : 10.625 €
- sollicite une dérogation pour commencer les travaux sans attendre l'arrêté de subvention, afin de sécuriser le système électrique avant l'été.

Demande de subvention pour l'isolation du hall du gîte d'étape

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de réaliser l'isolation du hall du gîte d'étape pour maîtriser les consommations d'énergie,
- sollicite une subvention la plus élevée possible pour réaliser cette opération,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 6.050 €
 - subvention Conseil Général 50% : 3.025 €
 - autofinancement de la commune 50% : 3.025 €

Convention avec le CPIE Haute Durance pour l'entretien des villages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de confier les opérations d'entretien des parties communales du village et de valorisation du patrimoine à l'association CPIE Haute-Durance,
- autorise le Maire à signer une convention avec le CPIE Haute-Durance pour l'année 2012 pour un montant de 6.500 euros.

Location au CPIE Haute Durance de salles dans les Arcades

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la location du 2^{ème} étage et d'une partie du 3^{ème} étage du bâtiment communal des Arcades au CPIE Haute Durance pour une année à compter du 1^{er} juin 2012, renouvelable par reconduction expresse,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable, prévoyant le versement d'un loyer et le remboursement des frais d'électricité,
- fixe le montant du loyer mensuel à 500 €.

Autorisation de passage pour la parcelle C 859

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le passage à la parcelle C 859 par la parcelle communale C1190, à titre temporaire, dans l'attente de l'aménagement du quartier de Terre Noire.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 267,39 €,
- précise que ce montant sera inscrit au budget primitif 2012 de l'eau.

Vente de terrain communal au Refour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la vente à Mme et M. Thierry OLLAGNIER de la parcelle C 1337 de 2800 m², issue de la parcelle communale C 1319, au prix de 10 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de Mme et M. Thierry OLLAGNIER.

Demande de fonds de concours 2012 à la CCB

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter auprès de la Communauté de communes du Briançonnais, l'attribution d'un fonds de concours d'Intérêt communautaire pour l'exercice 2012 de 10.000 €,
- précise que ce fonds de concours a vocation à participer au financement de l'opération d'équipement suivant :

Intitulé de l'opération :	Réhabilitation du four de Pra Premier	
Coût de l'opération :	87.614,00 € H.T.	
Subventions	Montant	
Europe (demande 30%) :	26.284,20 €	
Département (décision) :	10.000,00 €	
Région (demande 25%) :	21.903,50 €	
Total Subventions	58.187,70 €	
FCIC	10.000,00 €	Soit 11,41%
Autofinancement de la commune	19.426,30 €	Soit 22,17%

Affouage 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'affecter au partage en nature entre les affouagistes pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, les arbres de la forêt communale tombés sous le poids de la neige au début de l'hiver, et en demande délivrance à l'ONF,
- décide de partager les chablis entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir M. Thierry AIMARD, M. André ROULET, Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L-138.12 du Code Forestier,
- fixe le délai d'exploitation de leur lot par les affouagistes au 31 octobre 2012, faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent,
- décide que le mode de partage de l'affouage sera fait conformément à l'article L.145-2 du Code Forestier, de la manière suivante : un lot par feu, domicile fixe et réel dans la commune,
- fixe le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes à 30 € par lot.

Comptes de gestion 2011 du Trésorier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion du budget général, du budget de l'eau, du budget du camping municipal et du budget du lotissement de Peyre Rouye, dressés pour l'exercice 2011 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés par la présente assemblée.

Comptes administratifs 2011

Après en avoir délibéré sous la présidence de monsieur Thierry AIMARD, adjoint aux finances, le Conseil Municipal à la majorité des membres (le Maire, René SIESTRUNCK ne participe ni au débat ni au vote), approuve les comptes administratifs 2011 ci-après :

Budget général :

- en section de fonctionnement, un excédent de 53.407,79 €
- en section d'investissement, un déficit de 92.154,26 € et un déficit de 3.784,26 € après intégration des restes à réaliser.

Budget de l'eau :

- en section de fonctionnement, un excédent de 68.823,75 €
- en section d'investissement, un déficit de 53.146,40 €

Budget du camping municipal :

- en section de fonctionnement, un excédent de 17.907,65 €
- en section d'investissement, un excédent de 38.471,49 €.

Budget du Lotissement de Peyre Rouye :

- en section d'investissement, un déficit de 20.991,94 € représentant le compte de stock du lot n°5.

Affectation des résultats 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2011 sur les budgets primitifs 2012, comme suit :

Budget général :

Affectation de 53.407,79 € sur le compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2012

Budget de l'eau :

Affectation de 53.146,40 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 15.677,35 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement, du budget primitif 2012.

Budget du camping municipal :

Report de 17.907,65 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement et report de 38.471,49€ sur le compte 001 de la section d'investissement, du budget primitif 2012.

Budget du lotissement de Peyre Rouye :

Report de 20.991,94 € sur le compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2012.

Taux des contributions directes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation pour 2012, et les fixe comme suit :

- taxe d'habitation : 9,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,83 %

Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au budget primitif 2012 :

- Subvention au Comité des Fêtes : 100,00 €
- Subvention à l'Association de Gym Volontaire : 250,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour l'arbre de Noël : 650,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour le voyage scolaire : 2.000,00 €
- Subvention à l'Association des Parents d'Elèves : 1.500,00 €
- Subvention à l'Association Marathon de la Clarée : 500,00 €
- Subvention au Ski Club Val Clarée-Montgenèvre : 3.000,00 €
- Subvention à l'Association Autour du Livre : 600,00 €
- Subvention à l'ADMR : 100,00 €
- Subvention à l'Association des Eclaireurs de France : 150,00 €
- Subvention à l'Association Solidarité Handicapés : 100,00 €
- Subvention au Comité des Animations Nordiques : 600,00 €
- Subvention à l'association familiale AREN05 : 50,00 €

Budgets primitifs 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres (1 abstention pour le budget général : M. Jean-Louis GONON), approuve les budgets primitifs 2012, par articles pour les subventions aux associations concernant le budget général, par chapitres pour le reste des sections de fonctionnement et par opérations pour les sections d'investissement, comme suit :

Budget général :

- en section de fonctionnement : 545.275,00 €
- en section d'investissement : 1.518.482,79 €

Budget de l'eau :

- en section de fonctionnement : 135.397,35 €
- en section d'investissement : 134.106,40 €

Budget du camping municipal :

- en section de fonctionnement : 38.879,14 €
- en section d'investissement : 66.471,49 €

Budget du Lotissement de Peyre Rouye :

- en section de fonctionnement : 130.900,00 €
- en section d'investissement : 20.991,94 €

Val-des-Prés, le 27 Mars 2012
Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Transfert du bureau de vote du chef-lieu aux Arcades

Monsieur le Maire expose que les bureaux de vote doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite et que le bureau de vote du Chef-lieu, situé à la Mairie, n'est pas conforme à cette obligation. Il propose donc de le transférer dans la salle du rez-de-chaussée des Arcades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le transfert du bureau de vote du chef-lieu, au rez-de-chaussée des Arcades, à compter des prochaines échéances électorales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention pour le renforcement et la sécurisation de la station de pompage

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 octobre 2011 relative aux travaux de renforcement et de sécurisation de l'installation technique de la station de pompage d'eau potable à La Vachette. Il expose que les travaux peuvent être dissociés et qu'ils seront réalisés en 2 tranches : la partie électrique estimée à 19.000 € HT en 2012 et la partie mécanique estimée à 14.000 € HT en 2013. Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 3.910 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la réalisation du renforcement et de la sécurisation de la station de pompage en 2 tranches : la partie électrique en 2012 et la partie mécanique en 2013,
- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général pour réaliser la partie électrique estimée à 19.000 € HT et la maîtrise d'œuvre à 2.250 € HT,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 21.250 €
 - subvention Conseil Général 50% : 10.625 €
 - autofinancement de la commune 50% : 10.625 €
- sollicite une dérogation pour commencer les travaux sans attendre l'arrêté de subvention, afin de sécuriser le système électrique avant l'été.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention pour l'isolation du hall du gîte d'étape

Monsieur le Maire expose que le hall du gîte d'étape nécessite des travaux d'isolation pour améliorer ses performances énergétiques. Les travaux pour la pose de double vitrage, d'isolation intérieure et extérieure, et de doublage du plafond s'élèvent à 6.050 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de réaliser l'isolation du hall du gîte d'étape pour maîtriser les consommations d'énergie,
- sollicite une subvention la plus élevée possible pour réaliser cette opération,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 6.050 €
 - subvention Conseil Général 50% : 3.025 €
 - autofinancement de la commune 50% : 3.025 €
- sollicite une dérogation pour commencer les travaux sans attendre l'arrêté de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le CPIE Haute Durance pour l'entretien des villages

Monsieur le Maire rappelle le partenariat existant depuis plusieurs années avec l'association CPIE Haute-Durance pour assurer l'entretien des villages. Les prestations concernent le fauchage des bords de routes et entrées de hameaux ainsi que l'entretien de sentiers. Il propose de confier à nouveau ces travaux d'entretien au CPIE Haute-Durance en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de confier les opérations d'entretien des parties communales du village et de valorisation du patrimoine à l'association CPIE Haute-Durance,
- autorise le Maire à signer une convention avec le CPIE Haute-Durance pour l'année 2012 pour un montant de 6.500 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location au CPIE Haute Durance de salles dans les Arcades

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat avec le CPIE Haute-Durance pour la location du 2^{ème} étage et d'une partie du 3^{ème} étage du bâtiment communal des Arcades arrive à terme le 31 mai 2012. Le Maire propose de renouveler la mise à disposition de salles dans le bâtiment des Arcades au CPIE, pour une année, pour y installer leurs bureaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la location du 2^{ème} étage et d'une partie du 3^{ème} étage du bâtiment communal des Arcades au CPIE Haute Durance pour une année à compter du 1^{er} juin 2012, renouvelable par reconduction expresse,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable, prévoyant le versement d'un loyer et le remboursement des frais d'électricité,
- fixe le montant du loyer mensuel à 500 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Autorisation de passage pour la parcelle C 859

Le Maire rappelle l'autorisation de passage donnée le 16 février 2011 pour l'accès à la parcelle C 859 par la parcelle communale C 1190. Il convient de renouveler cette autorisation dans l'attente de l'aménagement du quartier de Terre Noire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le passage à la parcelle C 859 par la parcelle communale C1190, à titre temporaire, dans l'attente de l'aménagement du quartier de Terre Noire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état des taxes et produits irrécouvrables transmis par madame le Trésorier, et propose leur admission en non valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 267,39 €,
- précise que ce montant sera inscrit au budget primitif 2012 de l'eau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Vente de terrain communal au Refour

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 septembre 2011 relative à la vente à M. Thierry OLLAGNIER de 2500 m² de la parcelle communale C 1319, pour laquelle il bénéficie d'un bail de location jusqu'en 2030. Au vu du document d'arpentage, M. OLLAGNIER serait intéressé pour acheter 300 m² supplémentaires le long de sa propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la vente à Mme et M. Thierry OLLAGNIER de la parcelle C 1337 de 2800 m², issue de la parcelle communale C 1319, au prix de 10 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de Mme et M. Thierry OLLAGNIER.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de fonds de concours 2012 à la CCB

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

Vu les articles L.5214-16, L.5215-26 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'afin de financer un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordant exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés,
Considérant la volonté manifestée par la Communauté de communes du Briançonnais de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter auprès de la Communauté de communes du Briançonnais, l'attribution d'un fonds de concours d'intérêt communautaire pour l'exercice 2012 de 10.000 €,
- précise que ce fonds de concours a vocation à participer au financement de l'opération d'équipement pour la réhabilitation du four de Pra Premier, élément du petit patrimoine rural d'intérêt communautaire :

Intitulé de l'opération :	Réhabilitation du four de Pra Premier	
Coût de l'opération :	87.614,00 € H.T.	
Subventions	Montant	
Europe (demande 30%) :	26.284,20 €	
Département (décision) :	10.000,00 €	
Région (demande 25%) :	21.903,50 €	
Total Subventions	58.187,70 €	
FCIC	10.000,00 €	Soit 11,41%
Autofinancement de la commune	19.426,30 €	Soit 22,17%

- autorise les écritures comptables nécessaires à l'enregistrement de ce fonds de concours,
- indique qu'il sera fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Affouage 2012

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir, pour les besoins ruraux ou domestiques des affouagistes de la commune, la délivrance en nature pour l'année 2012 des arbres de la forêt communale tombés sous le poids de la neige au début de l'hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'affecter au partage en nature entre les affouagistes pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, les arbres de la forêt communale tombés sous le poids de la neige au début de l'hiver, et en demande délivrance à l'ONF,
- décide de partager les chablis entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir :
 - M. Thierry AIMARD
 - M. André ROULET
 - Mme Thérèse AIMARD-FOSSEsoumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L-138.12 du Code Forestier,
- fixe le délai d'exploitation de leur lot par les affouagistes au 31 octobre 2012, faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent,
- décide que le mode de partage de l'affouage sera fait conformément à l'article L.145-2 du Code Forestier, de la manière suivante : un lot par feu, domicile fixe et réel dans la commune,
- fixe le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes à 30 € par lot.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Comptes de gestion 2011 du Trésorier

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2011 du Trésorier pour le budget général, le budget de l'eau, le budget du camping municipal et le budget du lotissement de Peyre Rouye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2011,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que les comptes de gestion du budget général, du budget de l'eau, du budget du camping municipal et du budget du lotissement de Peyre Rouye, dressés pour l'exercice 2011 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés par la présente assemblée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Comptes administratifs 2011

Monsieur Thierry AIMARD est désigné Président par le Conseil Municipal pour l'examen des comptes administratifs. Il rappelle les résultats de clôture de l'exercice 2011 :

Budget général :

- en section de fonctionnement, un excédent de 53.407,79 €
- en section d'investissement, un déficit de 92.154,26 € et un déficit de 3.784,26 € après intégration des restes à réaliser.

Budget de l'eau :

- en section de fonctionnement, un excédent de 68.823,75 €
- en section d'investissement, un déficit de 53.146,40 €

Budget du camping municipal :

- en section de fonctionnement, un excédent de 17.907,65 €
- en section d'investissement, un excédent de 38.471,49 €.

Budget du Lotissement de Peyre Rouye :

- en section d'investissement, un déficit de 20.991,94 € représentant le compte de stock du lot n°5.

Le Maire quitte la salle du Conseil et ne participe ni au débat ni au vote. Après en avoir délibéré sous la présidence de monsieur Thierry AIMARD, adjoint aux finances, le Conseil Municipal à la majorité des membres (le Maire, René SIESTRUNCK ne participe ni au débat ni au vote), approuve les comptes administratifs 2011 tels que présentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

L'Adjoint aux finances,
Thierry AIMARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Affectation des résultats 2011

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes administratifs de 2011 et propose les affectations suivantes :

Budget général :

- affectation de 53.407,79 € sur le compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2012.

Budget de l'eau :

- affectation de 53.146,40 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 15.677,35 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement, du budget primitif 2012.

Budget du camping municipal :

- report de 17.907,65 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement et report de 38.471,49 € sur le compte 001 de la section d'investissement, du budget primitif 2012.

Budget du lotissement de Peyre Rouye :

- report de 20.991,94 € sur le compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'affecter les résultats 2011 sur les budgets primitifs 2012, tels que présentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Taux des contributions directes

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2011 et propose de les maintenir pour 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation pour 2012, comme suit :

- taxe d'habitation : 9,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,83 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement des associations pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au budget primitif 2012 :

- Subvention au Comité des Fêtes : 100,00 €
- Subvention à l'Association de Gym Volontaire :.....250,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour l'arbre de Noël :.....650,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour le voyage scolaire : 2.000,00 €
- Subvention à l'Association des Parents d'Elèves :..... 1.500,00 €
- Subvention à l'Association Marathon de la Clarée : 500,00 €
- Subvention au Ski Club Val Clarée-Montgenèvre :3.000,00 €
- Subvention à l'Association Autour du Livre :600,00 €
- Subvention à l'ADMR : 100,00 €
- Subvention à l'Association des Eclaireurs de France : 150,00 €
- Subvention à l'Association Solidarité Handicapés : 100,00 €
- Subvention au Comité des Animations Nordiques :600,00 €
- Subvention à l'association familiale AREN05 :50,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 14 mars 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

9 mars 2012

Date d'affichage :

9 mars 2012

L'an deux mil douze et le quatorze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Budgets primitifs 2012

Monsieur le Maire propose les budgets primitifs 2012 comme suit :

Budget général :

- en section de fonctionnement : 545.275,00 €
- en section d'investissement : 1.518.482,79 €

Budget de l'eau :

- en section de fonctionnement : 135.397,35 €
- en section d'investissement : 134.106,40 €

Budget du camping municipal :

- en section de fonctionnement : 38.879,14 €
- en section d'investissement : 66.471,49 €

Budget du Lotissement de Peyre Rouye :

- en section de fonctionnement : 130.900,00 €
- en section d'investissement : 20.991,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres (1 abstention pour le budget général : M. Jean-Louis GONON) :

- approuve les budgets primitifs 2012, par articles pour les subventions aux associations concernant le budget général, par chapitres pour le reste des sections de fonctionnement et par opérations pour les sections d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

